

# SÉNAT

PREMIÈRE SÉSSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'AS-  
SEMBLÉE NATIONALE.*

TOME XX

### POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par M. Pierre MARZIN,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Le-maire, Raymond Dumont, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billié-maz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégè-gère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Du-rioux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassa-gne, Pierre Marzin, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre-Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rincher, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Marcel Souquet, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vade-pied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6 légist.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 50), 1297 (tome XXIII) in 8° 227

Sénat : 49 et 50 (tome III annexe 40) (1979-1980)

## SOMMAIRE

	Pages
Brève présentation de l'avis .....	3
I. La modernisation des services .....	7
A. — La poste et les services financiers .....	7
1° La poursuite de l'effort de modernisation .....	7
2° Une croissance modérée des moyens de fonctionnement .....	10
3° Une situation financière qui demeure préoccupante .....	10
B. — Les télécommunications .....	11
1° Les objectifs du VII <sup>e</sup> Plan .....	11
2° Le budget de 1980 .....	16
3° Les perspectives en matières de recherche et de réalisations nouvelles .....	21
4° Les conséquences de l'évolution des télécommunications sur l'emploi dans l'industrie spécialisée .....	25
II. Le budget d'investissement .....	27
III. Le budget de fonctionnement .....	28
IV. Examen en commission .....	29
 <b>Annexes :</b>	
I. Construction de lignes téléphoniques rurales .....	33
II. Tarification des communications téléphoniques .....	35
III. Facturation détaillée des communications téléphoniques .....	37
IV. Equipements en poteaux téléphoniques .....	39

## BREVE PRESENTATION DE L'AVIS

Ce projet de budget souligne la poursuite de l'effort accompli de modernisation des services. Il affecte au premier chef, le domaine des télécommunications, mais également celui de la poste et des services financiers.

### *Poste et services financiers*

Dans ce domaine, le projet de budget prévoit :

- de poursuivre la modernisation du tri postal en vue d'améliorer la qualité du service et les conditions de travail du personnel (création de centres de tri et commande de machines à trier les lettres);
- d'améliorer le réseau des établissements postaux urbains et ruraux;
- de développer l'automatisation des chèques postaux;
- d'améliorer les prestations fournies par les services financiers;
- de renforcer la sécurité des personnes et des valeurs.

### *Télécommunications*

C'est toujours dans ce secteur que l'effort de modernisation et d'équipement est le plus accentué puisqu'il se traduit par un programme de 25 500 millions de francs.

L'automatisation du réseau a été un des objectifs essentiels. Cet objectif est sur le point d'être atteint.

A la fin de 1979, l'automatisation sera achevée.

La fluidité du trafic, problème qui figure également parmi les priorités majeures, est désormais correctement assurée.

La réalisation d'abonnés nouveaux constitue également un objectif important. Elle devrait permettre d'approcher les 14 millions de lignes principales à la fin de 1979 et de dépasser largement 15 600 000 fin 1980.

Le prix des matériels téléphoniques français est devenu très compétitif grâce aux efforts déployés par l'administration auprès des constructeurs. ce qui permet à ces derniers d'améliorer leur compétitivité sur les marchés extérieurs.

La mise au point des nouvelles techniques électroniques de commutation téléphonique pose le problème du choix de nouveaux systèmes. Ce choix, qui engage l'avenir pour longtemps et aura des conséquences importantes, non seulement pour l'administration mais aussi pour l'industrie, a été fait en faveur de la commutation électronique et plus précisément numérique. Les commandes de matériel électromécanique, très réduites en 1980 disparaîtront en 1981.

Enfin, un effort très important est effectué dans le domaine de l'exportation de matériels par les constructeurs français avec l'appui de l'administration. Cette politique qui semble déjà porter ses fruits devrait permettre à l'industrie de maintenir son plan de charge.

Mesdames, Messieurs.

Le souci de votre rapporteur est de respecter la répartition des compétences entre la Commission des Finances et votre Commission, saisie pour avis. C'est ainsi que l'essentiel de notre exposé sera axé sur les problèmes économiques et techniques de la poste et des télécommunications. En annexe, un certain nombre d'éléments statistiques relativement peu connus sont mentionnés. Il faut enfin noter que cet avis traitera plus spécialement du secteur des télécommunications.



Le projet de budget pour 1980 fait ressortir un taux d'expansion important et sera, à nouveau en 1980, le premier budget civil de l'Etat. Les dépenses du budget annexe atteindront en effet un montant de 90.9 milliards de francs, en croissance de 12,5 % sur 1979. En y ajoutant les 2.5 milliards de francs en provenance des sociétés de financement des télécommunications, on aboutit à un montant total de 93,4 milliards de francs pour 1980. Ce chiffre traduit clairement la priorité reconnue aux postes et télécommunications.

Les programmes d'équipements (autorisations budgétaires, commandes passées grâce à l'apport des sociétés de financement) représentent un montant de 1.85 milliard de francs pour les services postaux et financiers et de 25.5 pour les télécommunications alors qu'ils se situaient respectivement à 1,6 et 24,5 dans le budget de 1979.

En ce qui concerne le personnel, il y a lieu de noter la création de 5 500 emplois nouveaux (2 000 au services postaux et financiers et 3 500 aux télécommunications), soit 38 % des créations d'emploi du budget général.

Dans son ensemble, le projet de budget de fonctionnement pour 1979 fait état d'un accroissement de 8,5 % des charges d'exploitation et de plus de 14 % des produits, ce qui conduit à un excédent de 9 250 millions de francs; l'excédent des recettes des télécommunications atteignant 10 288 millions de francs est susceptible de compenser les déficits cumulés de la poste et des services financiers (1 038 millions de francs au total).

## I. - LA MODERNISATION DES SERVICES

### A. - LA POSTE ET LES SERVICES FINANCIERS.

Le projet de budget pour 1980 de la Poste est établi sur la base d'une progression sensible de l'activité, tant aux services postaux qu'aux services financiers.

Le taux de progression du trafic postal est évalué à 2,3 % pour le trafic payant et à 1,7 % pour le trafic en franchise, le nombre total d'objets traités passant à 13,8 milliards.

Quant aux chèques postaux, l'avoir moyen annuel des particuliers et entreprises progressera de 10,4 %, atteignant ainsi 76.300 milliards de F. Le nombre d'opérations traitées par les centres de chèques devrait augmenter de 2,8 % le nombre de comptes s'accroissant d'environ 1 %.

La Caisse Nationale d'Épargne verra l'excédent des dépôts sur les retraits atteindre 14,400 milliards de francs, soit une progression de 11,6 % par rapport à 1979. Le montant des avoirs passera à 193,5 milliards (toutes formes d'épargne confondues) au 31 décembre 1980 contre 166,5 au 1<sup>er</sup> janvier 1980, soit une augmentation de 16,2%. L'augmentation du trafic est évaluée quant à elle à 11 % et celle du nombre de comptes à 1,5 %.

*Le projet de budget pour 1980 se caractérise par la volonté de poursuivre la modernisation de la poste, par une croissance modérée des dépenses de fonctionnement et par une situation financière toujours préoccupante.*

#### 1. La poursuite de l'effort de modernisation de la poste

Le montant total des autorisations de programme figurant au projet de budget s'élève à 1 850 millions de francs. Cette dotation sera affectée à quatre objectifs prioritaires: la modernisation du tri postal et du réseau d'acheminement, la poursuite de l'automatisation des services financiers, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la présence postale.

### *1.1. La modernisation du tri postal et du réseau d'acheminement*

Conformément au Programme d'Action Prioritaire du VII<sup>e</sup> plan, (P.A.P.), le volume des investissements consacrés en 1980 à la modernisation du tri postal atteindra 1 030 millions de F. soit 56 % du total des autorisations de programmes de la poste. Cela permettra de réaliser le PAP à près de 100 %.

Seront engagées les opérations immobilières concernant 4 nouveaux centres de tri automatique des lettres (Dijon, Le Mans, Orléans, Poitiers), 3 centres de tri automatique des lettres et paquets (Arras, Limoges, Nimes), 1 centre de tri-distribution à Rouen et 1 centre de tri départemental à Argentan (1).

L'équipement de tri et de manutention du courrier sera poursuivi par l'installation de 1.000 postes d'indexation dont 700 dans les bureaux de poste, de 43 machines à trier et d'un important matériel de conteneurisation.

En outre, les premiers prototypes de télécopieur à installer dans les bureaux de poste seront réalisés. Cela constitue la première phase de la mise en œuvre du courrier électronique.

Par ailleurs, l'adaptation du matériel de transport sera poursuivie par l'achat d'avions de type Transall, loués jusqu'en 1978 à l'Armée de l'Air, par la mise en place de nouveaux matériels ferroviaires et par le renouvellement de près de 20 % du parc automobile.

### *1.2. La poursuite de l'automatisation des services financiers*

165 millions de francs d'autorisation de programmes y sont affectés.

Au titre des principales opérations figure l'extension aux centres de chèques postaux de Strasbourg et de Nantes d'une méthode unique de traitement qui nécessite l'acquisition de 115 terminaux.

L'application d'un nouveau mode de traitement des opérations de la Caisse Nationale d'Epargne (projet CERES) nécessitera l'installation de 37 terminaux.

En outre, 370 autres terminaux et 18 mini-ordinateurs seront installés pour mettre en place en région parisienne, après la région de Nantes, un réseau de téléinformatique permettant de traiter en temps réel à partir des bureaux de poste les opérations de CCP et CNE (projet CHEOPS).

---

(1) Actuellement, 21 centres de tri automatiques sont en service sur les 53 prévus: 20 autres sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, l'automatisation des bureaux de poste se traduira par l'installation de 100 nouveaux distributeurs automatiques de billets. Enfin, un prototype de guichet postal automatique pour les opérations financières sera mis au point.

### *1.3. Le renforcement de la sécurité des personnes et des fonds et valeurs*

L'effort financier consenti les années précédentes a permis pour la première fois en 1979 une diminution du nombre des agressions; décidée à poursuivre dans cette voie, la Direction Générale des Postes a affecté une dotation de 83 millions de francs à cette action.

Ainsi, 400 bureaux de postes seront équipés de chambres de valeur, de dispositifs de sécurité aux guichets et d'appareils permettant une couverture radio. De plus, 26 nouveaux fourgons blindés seront commandés et les centres financiers et informatiques bénéficieront également d'équipements de sécurité.

### *1.4. L'amélioration de la présence postale*

L'action de la Poste à cet égard s'articule autour de trois axes.

Il s'agit en premier lieu d'améliorer les conditions d'accueil du public : parallèlement aux opérations de construction et de réaménagement des bureaux de poste, notamment en milieu urbain, un programme quinquennal de rénovation des bureaux vétustes sera engagé afin d'améliorer le patrimoine existant.

Il s'agit ensuite de poursuivre l'implantation du système de batteries de boîtes aux lettres (CIDEX) en zone rurale : une dotation de 15 millions de francs permettra l'installation de 85 000 boîtes supplémentaires.

Enfin, pour valoriser son réseau de contact et participer au maintien des services publics en zone rurale, la Poste poursuivra activement les opérations de polyvalence : dans certains départements, les bureaux de poste jouent le rôle de relais entre les usagers et les organismes publics ou semi-publics qui n'ont pas d'antenne locale dans les petites communes (Budget, Intérieur, Agriculture, Affaires culturelles, Equipements, Transports, Sécurité Sociale, ANPE, Service de redevance radio-télévision). L'opération la plus largement répandue concerne la diffusion des offres d'emploi pour le compte de l'ANPE (actuellement environ 2 700 bureaux sont concernés dans 88 départements); de nouvelles prestations sont à l'étude au niveau départemental.

## **2. Une croissance modérée des moyens de fonctionnement**

En ce qui concerne les *moyens en personnel*, la Direction Générale des Postes obtient 2 000 emplois nouveaux : 1 200 titulaires et une dotation d'heures d'auxiliaires équivalant à 800 emplois. Cette augmentation des emplois correspond à un taux d'accroissement des effectifs budgétaires de 0,67 % (contre 0,55 % en 1979 par rapport à 1978), ce qui est peu si on le compare à la progression du trafic (2,3 %).

La Poste devra donc accroître ses gains de productivité grâce notamment à la poursuite de l'automatisation dans les centres de tri et les centres financiers et à la modification de certaines prestations dont le trafic diminue et dont les coûts augmentent fortement (deuxième distribution postale, distribution télégraphique notamment).

Quant aux *crédits de fonctionnement pour dépenses courantes*, (travaux fournitures et services extérieurs, transports, frais divers de gestion), leur montant s'élève à 4 070 millions de francs. Leur augmentation par rapport à l'année précédente (+ 12,4 %) permet de couvrir une partie des insuffisances sur certains chapitres constatées en 1979. Néanmoins on doit souligner que le décalage entre le niveau élevé des investissements et la croissance modérée des crédits de première section provoque lors de la mise en place des nouvelles installations, des difficultés de plus en plus sérieuses dans le financement de leur fonctionnement.

## **3. Une situation financière qui demeure préoccupante**

Le projet de budget fait apparaître un déficit d'exploitation évalué à 1 037 millions de francs ; à titre de comparaison le déficit était évalué pour 1979 à 1 713 millions de francs. L'amélioration attendue sera permise notamment par la rémunération au taux de 6,5 % des fonds des chèques postaux déposés au Trésor et par l'ajustement des tarifs.

Cependant, le déficit causé par les tarifs consentis pour le transport de la presse s'élèvera à 2,4 milliards de francs et les intérêts correspondant aux emprunts de trésorerie contractés par le passé pour couvrir le déficit des chèques postaux sont évalués à 459 millions de francs ; par ailleurs le maintien des petits établissements sous-occupés en zone rurale coûte à la Poste environ 230 millions de francs. On constate donc que le déficit global d'exploitation demeure largement inférieur aux charges de service public.

Le besoin de financement de la Poste reste, par conséquent, à un niveau élevé ; 2,5 milliards de francs pour l'année 1980. Aussi, la

dette de la Poste obère-t-elle, à long terme sa situation financière : la dette totale au 31 décembre 1980 est évaluée à 25,2 milliards de francs, provoquant ainsi un montant de charges pour frais financiers de l'ordre de 1,9 milliard de francs.

Comme je l'ai dit l'an passé, il est urgent de faire passer ce déficit au compte du budget général. Ce cadeau d'ailleurs justifié, fait à la presse ne doit pas l'être au détriment des Français modestes qui ont encore besoin d'écrire des lettres parce qu'ils ne disposent d'aucun autre moyen de communication. Cette subvention à la presse doit être financée par le budget général.

## B. - LES TELECOMMUNICATIONS

Avant de procéder à l'examen du budget de 1980, il nous paraît indispensable de résumer le programme d'action prioritaire n° 4 du VII<sup>e</sup> plan visant les télécommunications. Celui-ci est extrêmement important puisqu'il concerne un montant de crédits de programme représentant plus de la moitié des actions prioritaires totales, soit 104 milliards de francs d'autorisations en francs 1975 sur un ensemble de 200 milliards de francs.

Il faut rappeler succinctement les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les tranches annuelles d'exécution et les moyens financiers et en personnel prévus au cours du VII<sup>e</sup> plan. Dès lors, il sera aisé d'en déduire le budget de 1980 et de vérifier si le plan a été respecté.

### 1. Rappel des objectifs du VII<sup>e</sup> plan

Le programme d'action prioritaire n° 4. « Améliorer l'équipement téléphonique du pays » comporte deux grands objectifs :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, de un an en début de plan, à trois mois et demi en 1980 ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse de la qualité des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité) ;

Dans ce cadre, il prévoit que le nombre de lignes principales doit atteindre 15,5 millions fin 1980 et 19,3 millions fin 1982.

### Qualité de service

La qualité de l'écoulement du trafic se caractérise de deux manières :

— L'attente de tonalité est la durée en secondes comprise entre l'instant où l'on décroche le combiné et celui où l'on entend la première tonalité d'invitation à numéroté ;

— Le taux d'efficacité est le pourcentage d'appels efficaces (ayant donné lieu à conversation taxée) par rapport au nombre d'appels correctement effectués par les usagers. Il ne peut en aucun cas être voisin de 100 du fait de la non réponse (absence) soit de l'occupation (conversation en cours) du numéro demandé mais il peut s'en rapprocher.

Les indicateurs correspondant sont les suivants :

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE							
	1975	1976	1977	1978	1979 (1)	1980 (1)	1982 (2)
Attente de tonalité supérieure à trois secondes (en pourcentage) .....	2,5	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4
Taux d'efficacité locale :							
Province .....	67	66	64	64,5	66	66,7	74
Région de Paris .....	57	59	60	59,7	60,9	62,5	72
Taux d'efficacité interurbaine :							
Province .....	55	56	57	58,7	60,4	61,8	72
Région de Paris .....	51	55	57	55,6	57,1	58	70
La qualité des lignes d'abonnés se caractérise par deux autres indicateurs :							
Taux de dérangement pour cent abonnés et par an .....	60	55	49	44,6	42	37,9	33,9
Pourcentage de dérangements relevés le jour même ou le lendemain .....	68	69	67	71,5	76,2	80,5	83,7

### Développement de l'équipement téléphonique.

Ce programme d'amélioration de l'équipement téléphonique du pays devrait conduire à ramener le délai moyen de raccordement, actuellement de l'ordre de sept mois en moyenne nationale,

(1) Prévisions établies en octobre 1979

(2) Prévisions VII<sup>e</sup> Plan

à deux mois et demi en 1982, époque à laquelle auront disparu les quelques disparités régionales actuellement constatées.

L'évolution du délai moyen de raccordement est actuellement la suivante :

	ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE					
	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Délai moyen de raccordement (en mois) .....	16,4	11,2	10	9	7,2	6,5 à 7

Dans les hypothèses moyennes d'accroissement de la demande qui ont été retenues, voici quelle est l'évolution du parc de lignes principales qui sous-tendait ce programme d'action prioritaire :

	ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE							
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Parc de lignes principales (en millions) .....	7,15	8,23	9,95	11,75	13,60	15,50	17,40	19,30
Nombre de lignes en plus par rapport à l'année précédente (en millions) ..	—	1,08	1,52	1,80	1,95	1,90	1,90	1,90
Taux d'accroissement (en pourcentage) .....	—	15	15	18	16	14	13	11

*Conséquences sur les réalisations physiques.*

**Commutation.**

Le VII<sup>e</sup> Plan est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français.

Comme le montre le tableau ci-après, cette mutation technologique s'effectue à un rythme plus rapide qu'il ne pouvait être prévu en 1975.

	ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE		
	1975	1980 (prévisions VII <sup>e</sup> Plan)	1980 (prévisions actuelles)
Répartition des commandes d'équipements d'abonnés en :		(en pourcentage)	
Electromécanique .....	95	50	5
Electronique .....	5	50	95

Cela conduira, sur l'ensemble du parc d'équipements d'abonnés installés à la fin de 1982, à un pourcentage d'équipements électroniques de près de 35 % dont plus de la moitié en technique temporelle ce qui situera le réseau français parmi les tout premiers dans le monde pour l'utilisation de cette technique.

**Transmission.**

La numérisation progressive du réseau interurbain se traduira par la répartition entre techniques analogiques et numériques du parc de circuits :

RÉPARTITION	1975	1982
	(en pourcentage)	
Circuits analogiques .....	96,5	85
Circuits numériques .....	3,5	15

*Moyens financiers et en personnel.*

**Moyens financiers.**

Les objectifs indiqués et les réalisations physiques qui en découlent conduisent à des commandes de matériels et de travaux qui se traduisent, au niveau des moyens, par un échéancier, d'autorisations d'engagements.

(En milliards de francs 1975)

	ANNÉE					TOTAL VII <sup>e</sup> Plan
	1976	1977	1978	1979	1980	
Autorisations d'engagements .....	17,1	21,5	21,5	22	22,3	104,4

Les autorisations d'engagements prises en compte dans le tableau ci-dessus sont :

- chapitre 695-03 en totalité ;
- chapitre 695-04 (part télécommunications des services généraux)-
- engagements des sociétés de financement (toutes taxes comprises).

L'échéancier des crédits de paiement correspondants est, en francs constants 1975, le suivant :

(En milliards de francs 1975)

	ANNÉE					TOTAL VII <sup>e</sup> Plan
	1976	1977	1978	1979	1980	
Crédits de paiement .....	14	17,5	20,2	20,8	21,2	93,7

Les crédits de paiement pris en compte dans le tableau ci-dessus sont, dans la situation de 1975 :

- chapitre 695-03 en totalité ;
- chapitre 695-04 (part télécommunications des services généraux) ;
- chapitre 695-05 en totalité ;
- paiements des sociétés de financement (hors taxes).

#### Le personnel.

L'évolution des effectifs budgétaires des télécommunications depuis 1976 s'inscrit dans le cadre du programme d'action prioritaire présenté dans le rapport sur le VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social définissant les premiers objectifs des télécommunications et mettant l'accent sur l'amélioration de l'équipements téléphonique du pays. Elle est donnée par le tableau ci-après :

	ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE			
	1976	1977	1978	1979
Effectifs budgétaires .....	136 600	145 100	152 700	160 700

Cette évolution correspond à des gains de productivité élevés (plus de 10 % par an en moyenne) et conduit, fin 1980, à un ratio effectifs/parc de lignes principales équivalent à celui de l'administration suédoise en 1975.

	ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE			
	1976	1977	1978	1979
Effectifs budgétaires pour 1 000 lignes principales .....	16,2	14,3	12,9	11,8

## 2. Le programme d'action prioritaire n° 4 et le budget de 1980

Avant d'examiner le projet de budget des télécommunications pour 1980, il est intéressant de vérifier dans quelles conditions ont été respectés les engagements du programme d'action prioritaire pour les années 1975 à 1979.

On peut dire aujourd'hui que ce programme est en excellente voie de réalisation et que l'effort déployé a commencé à porter ses fruits puisqu'il a permis une nette amélioration du nombre de raccordements et même une avance réelle sur les prévisions du VII<sup>e</sup> Plan.

C'est ainsi que l'accroissement annuel du parc de lignes principales en service a doublé entre 1975 (907 000) et 1978 (de l'ordre de 1 800 000). Cela représente sur les trois dernières années un accroissement de plus de 5 millions de lignes, soit plus de 60 % d'augmentation du nombre des abonnés.

Le projet de budget pour 1980 doit permettre de franchir une nouvelle étape dans la progression du parc d'abonnés, lequel était de 10 millions fin 1977, 12 millions fin 1978 et atteindra sans nul doute l'objectif de 13.7 millions fin 1979, cependant que s'achèvera l'automatisation. L'objectif pour fin 1980 est de 15.6 millions.

Ces chiffres, et les croissances annuelles de l'ordre de 1 800 000 qu'ils supposent, sont à comparer à ceux de l'Allemagne Fédérale qui comptait au 1<sup>er</sup> juillet dernier 18 475 000 lignes principales avec une croissance de 1 670 000 en un an.

Parallèlement, les efforts sont poursuivis en matière d'amélioration de la qualité du service pour améliorer aussi bien l'écoulement du trafic que la qualité des lignes d'abonnés : l'indice global de qualité, qui était pour l'ensemble du territoire de 68.2 fin 1976, 71.3 fin 1977 et 73.9 fin 1978 devrait tendre vers 78.8 à la fin de 1979 et dépasser 83 à la fin de 1980.

Pour faciliter l'accès au téléphone pour tous, 18 000 cabines téléphoniques publiques nouvelles ont été mises en place en 1978 contre 11 000 en 1977 et 6 700 en 1976. 20 700 devraient l'être en 1979 et 24 000 en 1980. Selon un plan de développement cohérent, il est envisagé d'atteindre fin 1980, sans disparité régionale, des taux respectifs de 18.5 cabines pour 10 000 habitants dans les zones urbaines et 5 à 6 cabines pour 100 km<sup>2</sup> en milieu rural.

Enfin, sera maintenu l'effort spécifique en matière d'équipements des zones rurales et en particulier de celles menacées de dépeuplement. C'est ainsi que seront réalisées en 1980 comme en

1979, 235 000 lignes en milieu rural profond contre 202 000 en 1977 et moins de 70 000 en 1975 (voir annexe I).

Pour réaliser ce programme, le projet de budget pour 1980 a retenu un montant d'autorisations de programme de 25,5 milliards de francs, se décomposant comme suit : 22,5 milliards de francs d'autorisations de programme budgétaires et 3 milliards de francs de commandes à passer aux sociétés de financement des télécommunications.

Les crédits de paiement figurant dans le budget atteindront, quant, à eux, un montant de 22,4 milliards de francs, en hausse de 1,1 milliard de francs sur le chiffre de 1979.

En outre, les télécommunications bénéficieront en 1980 de la création de 3 500 emplois nouveaux qui leur permettront de faire face à l'accroissement du parc qu'il est prévu de réaliser.

La ventilation par nature des 25 500 millions de francs d'autorisations de programme est la suivante :

- opérations immobilières : 2 410 millions de francs ;
- matériels techniques : 23 090 millions de francs.

Le programme du réseau international, national et régional absorbe environ 3 500 millions de francs. Il doit permettre de commander en particulier 4 000 équipements d'extrémité à douze voies, 1 200 extrémités numériques à trente voies, ainsi que 2 200 kilomètres de câbles coaxiaux et 590 émetteurs-récepteurs pour faisceaux hertziens. Il sera ainsi possible d'améliorer encore les conditions d'écoulement du trafic et par conséquent la qualité du service.

Le programme de distribution comprend 3 millions d'équipements d'abonnés, dont 700 000 au titre du renouvellement du parc.

Le programme de téléinformatique et de réseaux spécialisés absorbe 180 millions de francs.

Enfin, un milliard de francs est consacré au programme de recherche et développement.

Les télécommunications cherchent également à mettre à la disposition de leurs usagers les divers services nouveaux qui apparaissent dans leur domaine. C'est notamment le cas de la télématique, secteur dans lequel l'administration cherche à répondre à la demande dans les conditions tant techniques qu'économiques les plus satisfaisantes et pour lequel la disposition d'un réseau téléphonique suffisant en qualité et en quantité joue un rôle primordial. Ces préoccupations ont en particulier conduit le Gouvernement à décider la mise en place d'un réseau public de transmission de

données utilisant la technique de la commutation par paquet (le réseau TRANSPAC). Ce réseau a été conçu en fonction des objectifs suivants :

— promouvoir la télématique en satisfaisant non seulement les besoins des gros utilisateurs mais aussi en permettant son accès aux petites et moyennes entreprises ;

— desservir l'ensemble du territoire national sans discrimination : pour ce faire la tarification retenue est complètement indépendante de la distance ;

— respecter les normes internationales pour que les utilisateurs puissent avoir accès commodément aux relations internationales et que les constructeurs français disposent d'un marché aussi large que possible ;

— fournir un service permanent 24 heures sur 24 avec un très haut niveau de qualité en terme de performance et de taux de disponibilité.

Les crédits du budget de 1979 permettent d'atteindre une capacité de 6 900 abonnés. Les commandes prévues au titre de 1980 doivent porter la capacité du réseau à 8 300 équipements terminaux en 1982.

Lors de la phase finale, envisagée pour 1985, on devrait pouvoir satisfaire 25 000 abonnés.

Le développement des autres services nouveaux des télécommunications se poursuit également de façon satisfaisante. Le service Eurosignal, déjà offert à la moitié de la France sera étendu à l'ensemble du territoire dans le courant de 1980. Au 1<sup>er</sup> octobre 1979 on comptait déjà 6 125 abonnés et 10 481 récepteurs étaient en service.

Une trentaine de télécentres sont ouverts.

Les réseaux de radiotéléphone automatique compteront environ 4 000 abonnés à la fin de l'année.

### *Le téléphone des personnes âgées*

Le programme d'action prioritaire n° 15 du VII<sup>e</sup> Plan a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées. Il rend nécessaire en particulier de résoudre les problèmes que pose la sécurité des personnes âgées isolées, que ce soit en cas d'accidents, de maladie ou d'agression. Pour rompre leur isolement et pour les sécuriser, il est souhaitable d'utiliser les possibilités techniques offertes par le téléphone et par conséquent il est nécessaire d'assurer la

diffusion du téléphone parmi celles qui en ressentent le besoin, en accordant une sollicitude particulière aux plus défavorisées d'entre elles.

Deux séries de mesures ont été prises par le Gouvernement pour faciliter cette diffusion du téléphone.

La première est d'ordre réglementaire : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1977, une priorité de haut niveau est attribuée aux demandes d'abonnement téléphonique formulées par les personnes âgées de plus de 80 ans ou par les couples dont l'un des conjoints a plus de 80 ans, vivant seuls. C'est ainsi qu'à la date du 31 août 1979, près de 85 000 demandes bénéficiant de cette priorité ont été satisfaites, et ce dans des délais très brefs, hormis les cas exceptionnels de saturation totale avec impossibilité temporaire de solution provisoire.

Par ailleurs, les demandes formulées par les personnes âgées de plus de 65 ans ou par les couples dont l'un des conjoints a plus de 65 ans, vivant seuls, bénéficiant quant à elles, d'un niveau de priorité qui, bien qu'étant inférieur au précédent permet de les satisfaire tant qu'il existe une possibilité normale de raccordement. 324 000 demandes de ce type avaient été satisfaites le 31 août 1970.

La seconde mesure est d'ordre tarifaire.

Depuis le 10 octobre 1977, les personnes âgées de plus de 65 ans ou les couples dont l'un des conjoints a plus de 65 ans, vivant seuls et attributaires du Fonds national de solidarité sont exonérés du paiement des frais forfaitaires d'accès au réseau applicables aux lignes d'abonnement téléphonique nouvelles (700 F.).

A ce jour, plus de 125 000 demandes présentées dans ces conditions ont déjà reçu satisfaction.

L'effort réalisé dans le cadre du budget annexe en faveur des personnes âgées défavorisées a été amplifié par quelques initiatives ponctuelles.

C'est ainsi qu'une convention a été signée avec la Fédération française Delta-Revie afin de permettre aux associations membres de prendre en charge des abonnements téléphoniques pour des personnes du 3<sup>e</sup> âge qui doivent être aidées.

Cependant, ce service « Télé-Delta-Revie » repose avant tout sur l'initiative et le dynamisme local des associations fédérées au sein de la Fédération et assez peu sur l'action des services publics qui se sont essentiellement attachés à définir le cadre de développement des relations avec les associations considérées. De plus, cette Fédération, fonctionnant à l'aide de subventions diverses, ne pourra pas assurer une couverture complète du territoire.

C'est pourquoi le moment semble venu de s'interroger sur le rôle complémentaire que pourrait jouer dans ce domaine le budget social de la nation.

Les bureaux d'aide sociale, qui connaissent particulièrement bien les cas sociaux difficiles sur le plan communal, semblent être bien placés pour engager des actions de ce type qui pourraient prendre la forme de la prise en charge de l'abonnement des personnes âgées les plus défavorisées.

Dans un même souci d'accroître la sécurité des personnes âgées isolées ou à haut risque, les pouvoirs publics ont décidé la création d'un réseau national de téléalarme. Concrètement, les personnes raccordées au réseau disposeront d'un équipement qui, sur simple pression, transmettra par la ligne téléphonique une alarme à un centre de veille qui avertira sans délai le ou les services d'intervention préalablement désignés. Le traitement des appels et la mise en œuvre des secours seront confiés, dans le cadre de leur mission, aux services locaux compétents.

La direction générale des télécommunications, contre paiement d'une redevance supplémentaire d'abonnement, fournira, installera et entretiendra les matériels à mettre en œuvre.

Pour appréhender les problèmes que posent la réception et le traitement des appels ainsi que l'organisation des secours, il est actuellement procédé à des expériences dans quatre départements. Ces expériences conduites sous l'autorité des préfets à qui des instructions en ce sens ont été données par le Premier Ministre, ont déjà permis de mieux définir la nature du service offert, les conditions de son financement et le rôle des différents services concernés, ainsi que d'apprécier la fiabilité du matériel et l'efficacité du centre d'assistance. La mise au point définitive du système est actuellement en cours et on peut espérer que la mise en service progressive de la téléalarme se réalisera sur l'ensemble du territoire à partir de 1980.

### *Les problèmes de la tarification*

Il est fait état, fréquemment, de divergences très sensibles existant entre les tarifs pratiqués en France et ceux des pays européens.

A cet égard l'annexe II établit une comparaison à la date du 30 septembre 1978 des tarifs et des taxes en vigueur en France et dans divers pays européens en matière de téléphone.

En ce qui concerne les frais forfaitaires d'accès au réseau téléphonique, il apparaît que le taux de 700 F, s'il n'est plus dispro-

portionné par rapport à celui des autres pays, apparaît encore très élevé. Il en est de même pour l'abonnement, bien que ces deux éléments fixes dans les coûts d'utilisation du téléphone n'aient pas subi de modification lors du dernier décret de taxe, ce qui correspond à une baisse en monnaie constante.

La même constatation peut être faite en matière de communications téléphoniques, la comparaison étant du reste biaisée car plusieurs pays ont déjà adopté la taxation à la durée pour les communications locales. En matière de communications interurbaines, le dernier décret de taxe a institué un tarif uniforme pour toutes celles qui sont échangées entre circonscriptions appartenant à des départements dont les chefs-lieux sont distants de plus de 100 km.

Cette nouvelle structure, qui supprime le palier de 200 km, se rapproche de celle en vigueur dans certains pays voisins. Elle tend à s'affranchir de la notion de distance et à faciliter ainsi l'action des responsables de l'aménagement du territoire dans leur effort de redéploiement des activités économiques.

Enfin, le problème des réclamations portant sur la taxation demeure à l'ordre du jour. Pourtant le nombre des contestations de taxe reste de l'ordre de trois pour 1 000 factures dont moins d'un cinquième donnent lieu à détaxe, souvent du reste au bénéfice du doute, la bonne foi du client étant présumée. Ce pourcentage est à peu près celui qui était observé en exploitation manuelle, lorsque les communications donnaient lieu à établissement de tickets. L'annexe III fait le point sur les différents aspects d'une facturation détaillée.

Il ne faut pas se dissimuler que toute solution globale ne pourra être mise en service que progressivement et donnera lieu à un prix de revient élevé pour l'administration et, par voie de conséquence, pour l'abonné qui souhaitera y recourir.

### **3. Les perspectives en matière de recherche et de réalisations nouvelles**

Les principaux axes prioritaires dans ce domaine sont les suivants :

— étude et développement des systèmes de commutation électronique temporelle et d'autocommutateurs satellites électroniques. Recherches sur les générations ultérieures.

— numérisation du réseau ; études de faisceaux hertziens numériques ; développement de systèmes hertziens à faible consommation ; systèmes de transmission à fibres optiques.

— développement de nouvelles générations de terminaux et étude de différents services de télématique.

A côté de ces thèmes fondamentaux, il faut mentionner un certain nombre d'études plus ponctuelles, par exemple dans les domaines suivants :

— adaptation des câbles aux besoins de la distribution : pressurisation ; numérisation de la distribution.

— sécurisation du réseau TRANSMIC : publiphone à cartes ; radio téléphone cellulaire ; modems intégrés.

— développement des communications internationales par satellites et câbles sous-marins de grande capacité. L'effort dans ce domaine est poursuivi par l'adaptation de la station de Bercenay en Othe au système INTELSAT V ainsi qu'au système européen ECS. L'accroissement des moyens (liaisons par satellite et nouveaux câbles sous-marins) et la poursuite de l'automatisation (65 relations automatisées fin 1978, 80 environ fin 1979 et 100 prévues fin 1980) permettent un taux de croissance élevé (plus de 20 %) et une amélioration continue de la qualité de service.

Le réseau européen de transmission de données à commutation par paquets (EURONET) sera interconnecté avec d'autres réseaux nationaux, tel TRANSPAC pour la France.

#### *Les conséquences sur le plan industriel des décisions prises*

Au plan industriel, ces décisions se traduisent par une inflexion très nette des niveaux des commandes par technologie. L'évolution prévue est la suivante :

Evolution des commandes

COMMANDES	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Temporel (électronique) ...	100 000	200 000	350 000	600 000	1 160 000	2 850 000
Spatial (électronique) .....	100 000	120 000	410 000	725 000	1 015 000	
Crossbar (électromécanique)	1 685 000	2 050 000	2 130 000	1 490 000	770 000	
Total	1 785 000	2 370 000	2 890 000	2 815 000	2 945 000	3 000 000
Commutation électronique (total en pourcentage) .....	5,6	13,5	26,3	47	76	95

Ces chiffres pourront varier quelque peu en fonction de la qualité des matériels fournis par les industriels.

Ce tableau montre bien l'introduction rapide dans le réseau des techniques électroniques tant spatiales que temporelles : cette évolution est illustrée par le fait que depuis le milieu de 1978 les

Télécommunications ne commandent plus de nouveaux centraux électromécaniques, mais seulement des lignes destinées à l'extension de centraux déjà existants. Corrélativement, le nombre d'abonnés reliés à des centraux électroniques doit passer de 200 000 actuellement à 3,8 millions à la fin du VII<sup>e</sup> Plan (soit environ 25 % du parc d'abonnés).

En même temps que les centraux électroniques, des équipements de transmission numérique sont progressivement introduits dans le réseau : le pourcentage d'équipements numériques doit passer de 3,5 % en 1975 à 15 % en 1982.

### *La transmission numérique*

L'introduction de la transmission numérique permet un abaissement du coût des artères de transmission entre centraux, et ce, de deux façons :

— dans certains cas, elle est intrinsèquement moins onéreuse que la transmission analogique

— associée à la commutation électronique temporelle, elle permet un abaissement notable du coût des centres de transit.

Les travaux sont orientés à l'heure actuelle, dans deux directions principales :

— abaissement du coût des matériels existants, essentiellement par le développement de nouvelles générations de matériels utilisant les derniers progrès de l'électronique ;

— étude de nouveaux types de systèmes : faisceaux hertziens numériques, systèmes de transmission sur fibres optiques (composants et fibres). Cette dernière technologie, qui sera probablement au cours de la prochaine décennie un élément important du développement des réseaux de télécommunications, va donner lieu à une expérimentation en vraie grandeur, décidée par le Gouvernement le 12 septembre dernier.

### *Les autres services*

Si l'essentiel de l'effort des télécommunications est actuellement orienté sur le raccordement des abonnés, qui, au titre du programme d'action prioritaire doit dépasser 19 millions de lignes en 1982, il convient de tenir compte des besoins nouveaux qui se feront sentir et devront être satisfaits, aussi bien pour l'amélioration de la qualité du service téléphonique, que pour offrir de nouvelles possibilités de télécommunications.

Cela explique un certain nombre d'actions en matière de services nouveaux et de développement de la télématique. Nous citerons brièvement, à titre d'exemples :

— l'automatisation des services spéciaux des P.T.T. (service du renseignement par exemple)

— le développement depuis 1977 d'un réseau de télécentres permettant d'offrir entre des studios aménagés à cet effet un service d'audioconférence, l'interconnexion entre les télécentres s'effectuant au moyen de réseau de téléinformatique CADUCEE. Au 1<sup>er</sup> novembre 1979, 33 télécentres sont ouverts au public. L'objectif est d'atteindre en 1980, cinquante télécentres en fonctionnement.

— la télématique résidentielle : dans le domaine du Videotex, association de la ligne téléphonique et du téléviseur. deux expérimentations de terminal TELETEL vont être lancées, l'une à VELIZY pour l'accès à divers types de banques de données, l'autre en Ille et Vilaine pour l'accès au service de l'annuaire informatique. D'autre part les Télécommunications envisagent d'ouvrir dans deux ans un service de télécopieur à grande diffusion.

— en matière de télématique professionnelle, le lancement en 1983 du satellite Télécom 1 viendra accroître considérablement les moyens de satisfaire les besoins. Le réseau de commutation de données par paquets Transpac est déjà ouvert, de même que le système de télécopie TELEFAX. Actuellement, sont en cours de mise au point les services de visioconférence et diverses applications de bureautique, qui doivent constituer des réseaux multiservices dont le rôle et par conséquent le marché pourraient devenir rapidement de première importance.

#### **4. Les conséquences de l'évolution des télécommunications sur l'emploi dans l'industrie spécialisée**

L'industrie française des télécommunications a employé en 1977 environ 90 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs. Ces chiffres ne prenaient pas en compte les installateurs privés (environ 15 000 personnes et 2 milliards de francs de chiffre d'affaires), ni les entreprises de travaux publics et d'installation des lignes d'abonnés. Mais il convient de souligner que cette situation correspondait à une certaine technologie dont les éléments du tableau de la page 22 indiquent la profonde inflexion. La mutation vers la technologie électronique, par ailleurs inéluctable au double plan national et international, conduit les entreprises à un redéploiement des

effectifs et à une reconversion de l'appareil de production, notamment dans le secteur de la commutation. Les industriels estiment à plusieurs milliers d'emplois d'ici 1981 la diminution d'activité globale qu'elle est susceptible d'entraîner sur des effectifs que le développement rapide des commandes de télécommunications avait permis de porter à un niveau particulièrement élevé.

Il convient toutefois d'observer que la technologie électronique, outre l'ouverture qu'elle rend possible vers le développement de nouveaux services télématiques générateurs d'emploi, rend plus facile pour l'industrie la conquête de marchés extérieurs jusque là occupés, dans les technologies traditionnelles, par leurs concurrents étrangers. Sur ce dernier point, l'industrie française commence une percée qui a déjà permis de porter à 18 % (contre 13 % en 1973 sur un niveau de commandes considérablement inférieur), le pourcentage de son chiffre d'affaires à l'exportation. Elle s'est fixée pour objectif d'amener ce pourcentage à 30 % au début de la prochaine décennie, ce qui se traduirait par une activité supplémentaire pour plusieurs milliers de personnes.

Par ailleurs, les trois principales séries d'actions développées actuellement par les Télécommunications dans le domaine de la télématique (poste à clavier, télécopie, annuaire électronique) pourraient occuper progressivement, elles aussi, plusieurs milliers de personnes au début des années 80. De plus, le marché privé devrait connaître avec l'apparition des techniques électroniques, un développement plus rapide que par le passé. L'administration mène dans ce domaine une politique commerciale dynamique et étudie des mesures tarifaires susceptibles d'inciter les entreprises à s'équiper en centraux privés électroniques, ce qui améliorerait le plan de charge de l'industrie.

D'un autre point de vue, l'administration prend déjà un certain nombre de mesures de son ressort pour aider les entreprises de télécommunications à résoudre une partie des problèmes qui leur incombent. Dans le cadre des choix industriels qu'elle est amenée à faire, elle donne la priorité à prix et qualité comparables, aux solutions permettant de faciliter les reconversions. Un certain nombre d'emplois pourront être pourvus dans ses services par du personnel reconverti de l'industrie des télécommunications.

Il est indéniable, malgré tout, que des problèmes de conversion se posent à certains industriels, sans qu'il soit possible de les attribuer en fin de compte, soit à la mutation technologique, soit à leur propre gestion. Mais, compte tenu des divers éléments qui viennent d'être évoqués, il semble que les entreprises diversifiées, capables d'innovation et orientées vers l'exportation, sont en mesure de trouver des

solutions à leurs problèmes d'adaptation; leurs diminutions d'emploi peut rester dans la limite des départs normaux et des changements volontaires d'activité ou d'entreprise.

Il serait néanmoins souhaitable que les redéploiements à envisager fassent l'objet d'une répartition géographique.

L'industrie du téléphone, qui était localisée autrefois globalement dans la seule région parisienne, s'est développée, par la volonté de trois Présidents de la République successifs, en Bretagne, considérée comme privilégiée en électronique, et, pour une certaine part, dans le Nord de la France. Ces orientations doivent être maintenues et il convient de faire en sorte que :

— l'existence des emplois des laboratoires de recherche, publics et privés en province soit strictement respectée;

— la transformation des usines existant actuellement en province soit effectuée en temps voulu afin de maintenir dans toute la mesure du possible le niveau de l'emploi, fût-ce au prix de reconversions

— il soit recherché de nouvelles techniques électroniques de pointe, voisines des télécommunications, afin de les confier, de préférence aux usines actuelles, dans la limite du maintien des emplois.

Il nous paraît important que le secrétaire d'Etat aux P.T.T. nous fournisse, pour la commutation comme d'ailleurs pour les autres branches de l'industrie des télécommunications, les perspectives d'emplois pour les prochaines années, par société et par localisation géographique.

---

## II. - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La répartition, par fonction, des autorisations d'engagements est retracée dans le tableau ci-après :

FONCTIONS	1976	1977	1978	1979	1980
Poste et services financiers .....	1 400	1 680	1 500	1 600	1 850
Télécommunications .....	18 340	24 800	25 750	24 500	25 500
Dont					
Autorisations budgétaires .....	14 000	20 200	20 950	22 300	22 500
Sociétés de financement .....	4 340	4 400	4 600	2 000	3 000
Etablissements publics régionaux .....		200	200	200	mémoire
Total .....	19 740	26 480	27 250	26 100	27 350

### III — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement des Postes et Télécommunications pour l'année 1980 présente un excédent de 9 250,3 millions de francs, les produits étant arrêtés à 87 111,9 millions de francs et les charges à 77 782,6 millions de francs.



Ces résultats analysés par branches, attestent que les télécommunications y sont fortement excédentaires à savoir : 10 288,4 millions de francs, alors que la poste et les services financiers accusent un déficit cumulé de 1 037,6 millions de francs.

En résumé, le projet de budget des Postes et Télécommunications pour 1980 sera à nouveau le premier budget civil de l'Etat.

En ce qui concerne le personnel, il y a lieu de noter la création de 5 500 emplois nouveaux, à savoir 2 000 aux services postaux et financiers et 3 500 aux télécommunications.

Le changement de technologie des centraux téléphoniques va s'accélérer par rapport aux prévisions du VII<sup>e</sup> Plan; c'est la conséquence inéluctable du progrès technique entraînant les avantages de l'amélioration de la maintenance, de l'apport de services nouveaux, de prix inférieurs, et donc de facilités accrues dans le domaine de l'exportation industrielle; en contrepartie cela entraîne de sérieux problèmes de reconversion et, parfois de niveau de l'emploi. Cette incidence, que l'on peut espérer temporaire, devrait être modulée, suivant la situation géographique des usines et en fonction de la situation locale de l'emploi.

Les prévisions du VII<sup>e</sup> Plan, qui se traduisaient par un objectif de 15,5 millions de lignes d'abonnés en 1980, seront respectées grâce à une politique d'économies sur le raccordement en particulier par le développement des câbles enterrés; cette politique va réjouir les écologistes mais probablement moins les fabricants de poteaux, métalliques. (voir annexe n° IV).

---

## EXAMEN EN COMMISSION

Votre commission des Affaires Economiques et du Plan a examiné ce budget lors de sa réunion du 17 octobre 1979. Après l'exposé du rapporteur pour avis, un large débat s'est instauré.

M. Bouloux a rappelé le rôle très important que joue la Poste en milieu rural. Il a regretté ainsi que MM. Dumont, Lemaire et Mistral, la dégradation que l'on peut constater dans la distribution postale.

M. Guillaumot a souligné que la mise en place des batteries de boîtes aux lettres, selon la formule « Cidex », était parfois mal perçue par la population.

M. Malassagne s'est inquiété de l'évolution de l'emploi dans l'industrie du téléphone. Par ailleurs, il a souhaité que le Ministre explique lors de la discussion budgétaire la politique qu'il compte suivre en ce qui concerne les poteaux téléphoniques.

M. Mistral est intervenu sur la nouvelle présentation de l'annuaire téléphonique.

M. Dumont a demandé que le rapporteur pour avis interroge le Ministre sur le rôle des entreprises privées dans les Postes et Télécommunications.

La Commission a également chargé le rapporteur pour avis de demander au Ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver et développer l'industrie du téléphone qui apporte une contribution primordiale à la vie de certaines de nos régions.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1980 concernant le budget annexe des Postes et Télécommunications.

---

# ANNEXES

## ANNEXE I

---

### CONSTRUCTION DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES RURALES

L'administration des Postes et Télécommunications a toujours attaché un intérêt particulier à la satisfaction des demandes d'installation téléphoniques en zone rurale, en vue d'assurer aux ruraux comme aux citadins l'égalité à l'accès au téléphone; depuis trois ans, un effort considérable et spécifique a été entrepris dans cette voie par la suppression des parts contributives et des avances remboursables. Ces mesures ont provoqué un accroissement très important de la demande nouvelle téléphonique en milieu rural.

L'effort des Télécommunications s'effectue du point de vue technique dans deux directions :

— l'automatisation du réseau téléphonique, qui depuis plusieurs années bénéficie à peu près exclusivement aux zones rurales, est d'ores et déjà pratiquement achevée et le sera fin 1979.

— procédure des opérations groupées de raccordement d'abonnés, qui permettent dans une zone bien déterminée non seulement de résorber toutes les demandes en instance mais de susciter l'apparition de la demande potentielle, qui reçoit également satisfaction.

Le tableau ci-après indique la progression de la production de lignes rurales isolées. Par lignes rurales isolées il faut entendre des lignes ou sections de ligne terminales établies en dehors d'une agglomération ainsi définie :

— agglomération chef-lieu de commune comptant au moins 50 habitants permanents;

— agglomération secondaire, hameau ou écart, comptant au moins 250 habitants permanents;

— zone industrielle ou tout ensemble tel que Z.A.C., Z.U.P.

ou ville nouvelle à condition qu'il comprenne déjà une centaine de logements habités.

Il s'agit donc du seul milieu rural profond.

Les objectifs pour 1980 sont du même ordre qu'en 1979.

	REALI- SATIONS 1975	REALI- SATIONS 1976	REALI- SATIONS 1977	REALI- SATIONS 1978	OBJEC- TIFS 1979
Demandes satisfaites en zones rurales isolées (L.R.I.) .....	69 900	132 000	202 000	251 000	235 000

Les objectifs pour 1980 sont équivalents à ceux prévus pour 1979.

## ANNEXE II

---

### TARIFICATION DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Taxes de raccordement et redevances d'abonnement dans quelques pays (a)

#### 1. Taxe de raccordement

Belgique : 4 700 F belges, soit 683,97 F (b)

Danemark : 1 200 couronnes, soit 966,36 F

Grande-Bretagne : 45 livres, soit 405,92 F (b)

Italie :

Résidence : 100 000 liras, soit 511,25 F (b)

Affaires : 125 000 liras, soit 639,06 F (b)

Pays-Bas : 210 florins, soit 445,64 F

République fédérale d'Allemagne : 200 DM, soit 470,48 F

Suède : 340 couronnes, soit 338,61 F

Suisse : Devis de l'installateur privé (c)

France : 700 F

#### 2. Abonnement mensuel dans la capitale

Belgique : 280 F belges, soit 41 F (b)

Danemark : 46,5 couronnes danoises, soit 37,5 F

Grande-Bretagne :

Résidence : 2,75 livres, soit 24,8 F (b)

Affaires : 3,25 livres, soit 29,3 F (b)

Italie :

Résidence : 2 292 liras, soit 12 F (b)

Affaires : 6 042 liras, soit 31 F (b)

Pays-Bas : 23 florins, soit 48,81 F

République fédérale d'Allemagne : 27 DM, soit 63,51 F

Suède : 22,67 couronnes, soit 22,57 F

Suisse : 19 F suisses, soit 50 F

France : 47 F

---

(a) Taux de change de la devise cotée à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1979

(b) Non compris la T.V.A. appliquée sur le montant de ces taxes lors de la facturation :

Belgique : 16 %

Grande-Bretagne : 8 %

Italie : résidence 6 %, affaires 14 %

(c) Moyenne retenue pour une étude par Siemens AG : 818 F.

**TARIFS DE DIVERS TYPES DE COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES  
AUTOMATIQUES  
(EXPRIMES EN CENTIMES)  
AU TAUX DE CHANGE DE LA DEVISE COTEE A PARIS LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1979**

PAYS	COMMUNICATI- ONS locales (1)	COMMUNICATIONS INTERURBAINES					
		1 mn		3 mn		4 mn	
		100 km	400 km	100 km	400 km	100 km	400 km
Belgique (2) .....	73	Variable suivant la distance et l'importance des zones :		Variable suivant la distance et l'importance des zones :		Variable suivant la distance et l'importance des zones :	
		73/146 (6)		73/146/291 (6)		146/218/364 (6)	
Danemark	16 par 148 sec (3)	52	66	131	180	180	246
Grande-Bretagne .....	27 (2) (5) par 2'	162		487		649	
Italie .....	26 (2) (5)	179	205	486	537	614	716
Pays-Bas .....	34	68		136		204	
République fédérale d'Allemagne	54	216	271	649	812	866	1 082
Suède .....	17 (4)	68	102	203	305	271	406
Suisse .....	26 par 360 sec.	106	132	264	369	369	475
France	50	150	250	400	750	500	1 000

(1) La comparaison des tarifs des communications locales est délicate par suite de l'importance très variable de circonscriptions « locales », tant en superficie qu'en nombre d'abonnés accessibles moyennant une taxe de base.

(2) Application de la T.V.A. sur le montant de ces taxes lors de la facturation.

(3) Société des Téléphones de Copenhague (K T A S) qui rassemble 60 % des abonnés danois.

(4) Communications échangées entre abonnés desservis par un même central.

(5) Il s'agit du tarif majoré de 9 h 30 à 13 heures.

(6) Petite zone : moins de 25 000 abonnés; zone moyenne : de 25 000 à 99 999 abonnés; grande zone : plus de 99 999 abonnés.

### ANNEXE III

---

#### **FACTURATION DÉTAILLÉE DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES**

L'administration n'ignore pas qu'une partie de sa clientèle ressent un besoin de connaissance plus détaillée soit pour certains types de communications et notamment pour les plus chères d'entre elles, soit à l'occasion d'un usage particulier de l'installation téléphonique. C'est pourquoi elle a offert depuis de nombreuses années déjà un service de retransmission des taxes vers l'installation téléphonique de l'abonné, où un compteur particulier fonctionne en synchronisme avec le compteur existant au centre téléphonique de rattachement. Ces compteurs à domicile sont mis à la disposition des abonnés qui le souhaitent, moyennant le paiement de frais d'installation supplémentaires de 600 F et d'un abonnement mensuel supplémentaire de 7,50 F.

Les compteurs à domicile sont couramment utilisés par les personnes mettant leur appareil à la disposition du public (hôtels, cafés, etc.) et par certaines entreprises.

Ils peuvent être installés sur tous les autocommutateurs actuels moyennant l'installation de certains équipements supplémentaires.

Par ailleurs, les services des Télécommunications ont mis en service une facture de type nouveau.

Bien qu'elle ne puisse être assimilée à une facture détaillée, elle marque un net progrès par rapport à la facturation antérieure.

Présentée sous une forme plus lisible, elle comporte des indications supplémentaires :

- a) les index compteurs (ancien index, nouvel index);
- b) le nombre d'unités de taxe, consommées au cours du bimestre;
- c) le prix de l'unité de taxe;
- d) le détail de certaines prestations (taxe de raccordement, compléments d'abonnement, etc.)

Ces éléments permettent à l'abonné de vérifier plus commodément sa consommation téléphonique. Les références de l'agence commerciale facilitent l'obtention de renseignements complémentaires dont il pourrait avoir besoin.

Parallèlement, un nouveau moyen de paiement, le T.U.P. (titre universel de paiement) est joint à la facture afin d'en faciliter le paiement par les abonnés qui n'ont pas encore opté pour le prélèvement automatique. A plus long terme, il a été décidé d'offrir progressivement la facturation détaillée à partir de 1980 ou 1981, au fur et à mesure des possibilités d'entrée en ordinateurs des éléments spécifiques de chaque communication.

Pour des raisons évidentes, la facturation détaillée sera faite uniquement sur demande expresse, confirmée par l'acceptation d'une taxe spécifique.

Il ne serait pas logique en effet, de faire supporter à l'ensemble des abonnés les coûts supplémentaires d'un service dont certains seulement ressentent l'intérêt; il serait d'ailleurs inacceptable d'entrer systématiquement en ordinateurs les caractéristiques du trafic téléphonique de tous les abonnés, y compris ceux qui, pour des motifs divers, considèreraient cette mesure comme une possibilité d'inquisition ou plus généralement, comme une intrusion dans leur vie privée.

Aussi bien, l'administration a-t-elle l'intention de saisir à propos des différents aspects de ce problème, plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord, la Commission Informatique et libertés, qui aura à se prononcer sur les conditions d'une protection efficace contre des excès possibles. Cette saisine est complémentaire de la concertation menée avec les représentants des usagers qui, au sein du groupe PTT/Usagers, expriment les souhaits du public dans le domaine de la facturation.

---

## ANNEXE IV

---

### EQUIPEMENTS EN POTEAUX TÉLÉPHONIQUES

Le plan de développement accéléré des Télécommunications décidé par le Gouvernement a fixé des objectifs précis et ambitieux. Afin d'atteindre selon l'échéancier prévu les objectifs d'automatisation d'une part et de croissance d'autre part, la technique des lignes aériennes qui permettrait d'obtenir plus rapidement que par n'importe quel autre moyen le développement du réseau dans les zones rurales et suburbaines, a été plus particulièrement mis en œuvre. Une des conséquences immédiates des réaménagements et des extensions des artères aériennes fut l'accroissement des besoins annuels de poteaux, qui sont passés de 1 088 000 en 1972 à près de 2 500 000 en 1977, pour redescendre à moins de 2 millions en 1978.

La règle suivie pour l'approvisionnement en poteaux est d'utiliser en priorité les ressources procurées par la forêt française, la couverture des besoins en appuis ayant été assurée à titre complémentaire par des supports métalliques, voire en 1977, par des poteaux d'importation.

En 1977, la consommation de poteaux en bois a été de 1 115 000 et celle des poteaux métalliques de 1 350 000. Les chiffres correspondants pour 1978 étaient respectivement 1 217 000 et 764 000.

Le tableau ci-après qui indique le niveau de commandes depuis 1977, souligne l'évolution des besoins et surtout de leur mode de couverture.

Consciente des problèmes esthétiques posés par les lignes aériennes de télécommunications, et pour limiter dans toute la mesure du possible les atteintes à l'environnement, l'administration a entamé deux séries d'actions :

— Des directives ont été adressées aux services régionaux pour promouvoir l'utilisation de supports communs aux lignes d'énergie électrique de première catégorie et aux lignes téléphoniques. C'est ainsi que le parc des supports communs est passé de 464 000 à la fin de 1976 à 1 167 000 à la fin de 1978.

— La technique de pose des câbles enterrés à l'aide d'engins spéciaux a été également utilisée chaque fois que la nature des terrains rencontrés permet de l'employer à des conditions financièrement acceptables, et compte tenu de la configuration géographique des réseaux de télécommunications.

Cette technique sera également de plus en plus employée pour le remplacement des artères aériennes construites à titre provisoire pour accélérer la satisfaction de la demande dans certains secteurs défavorisés ou implantées dans des zones où les intempéries sont susceptibles de les endommager.

Pour ces diverses raisons, il est peu vraisemblable que les commandes annuelles de poteaux retrouvent le niveau qui a été le leur et qui a même été, à un certain moment, supérieur aux possibilités de la forêt française.

## POTEAUX POUR LIGNES TELEPHONIQUES

### Evolution des commandes

	1977	1978	1979	1980 (1)
Poteaux bois				
Forêt française .....	1 483 000	1 200 000	1 000 000	800 000
Importation .....	289 000			
Poteaux métalliques .....	1 430 000	850 000	mémoire	mémoire

(1) Prévisions